



VILLE DE
NAMUR

CHAPITRE

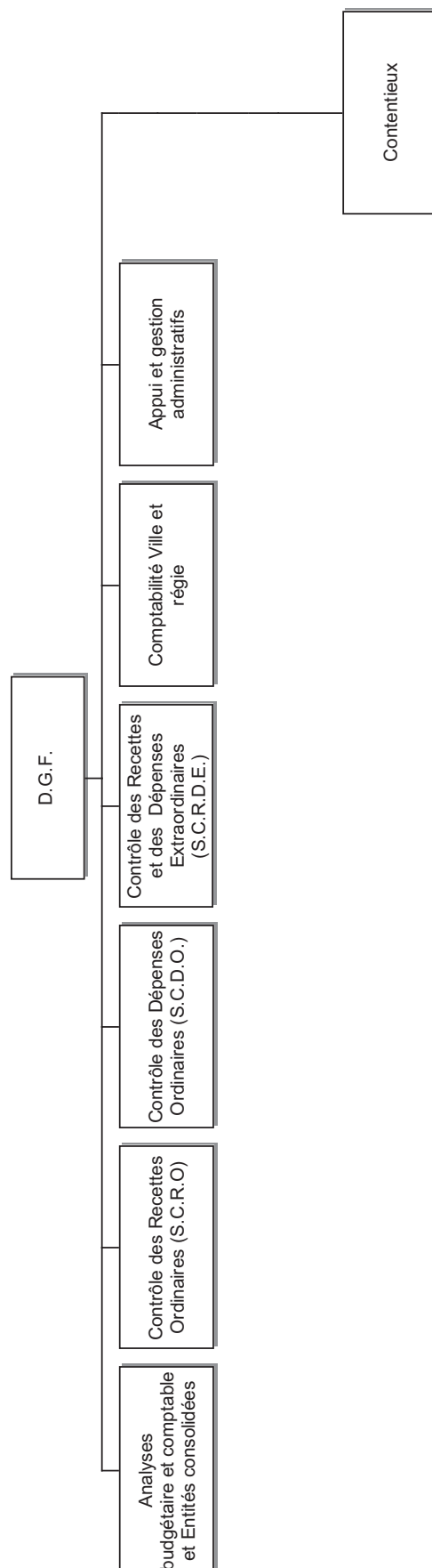
DEPARTEMENT
DE LA GESTION FINANCIERE
DGF

3



D.G.F.

Département de Gestion Financière



1. Composition du Département

- 1 Chef de département
- 1 Chef adjoint du département
- 1 service Analyses budgétaires et comptables & entités consolidées
- 1 service Contrôle des recettes ordinaires (SCRO)
- 1 service Contrôle des dépenses ordinaires (SCDO)
- 1 service Contrôle des recettes et dépenses extraordinaires (SCRDE)
- 1 service Comptabilité Ville et régions
- 1 service Appui et gestion administratifs
- 1 cellule Contentieux

2. Description du département

Le département de Gestion Financière (D.G.F.) est un département essentiellement tourné vers l'interne qui comporte l'ensemble des services financiers qui sont placés sous l'autorité du Directeur financier pour lui permettre d'exercer les missions qui lui sont confiées dans le cadre du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D) et du Règlement Général de la Comptabilité Communale (R.G.C.C.).

Les missions du D.G.F. comportent cinq axes principaux :

- Les avis du Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 du C.D.L.D.
- le budget
- les dépenses
- les recettes
- la comptabilité

Ces différentes missions sont confiées de manière transversale aux différents services composant le département.

Le D.G.F., au travers du Directeur financier et des services associés, assure un rôle de conseiller budgétaire et financier auprès du Collège et de l'autorité en général.

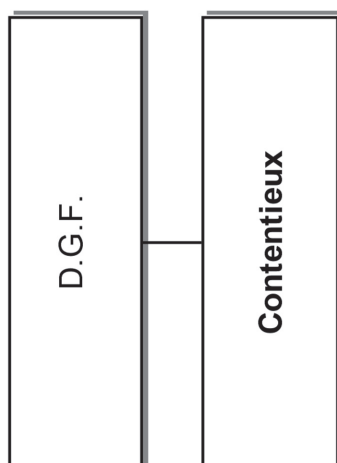
Enfin, le D.G.F. joue également un rôle d'appui « technique » à l'ensemble de l'administration pour ce qui concerne notamment les engagements de dépenses, la facturation et la rédaction de règlements redevances.

3. PST – Etat d'avancement

Objectif n° 4 Mieux connaître les coûts pour mieux les maîtriser		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
4.1. Développer une méthodologie d'analyse des dépenses brutes et nettes du budget ordinaire par département et par service.	4.1.1. Déterminer les dépenses utiles à analyser et les recettes directement liées et affectées.	Voir plan d'embauche 2016-2018
	4.1.2. Déterminer avec les services concernés la méthode à utiliser au regard du type de dépenses concernées et / ou éventuellement par projet.	

Objectif n° 4 Mieux connaître les coûts pour mieux les maîtriser		
Objectifs opérationnels	Actions	Avancement
	4.1.3. Pour les postes de dépenses concernés, établir une méthodologie permettant le développement d'un tableau de bord par département et par service	

CONTENTIEUX



1. Composition de la cellule

- 1 Chef de cellule (1 T.P.)
- 8 agents (6,4 E.T.P.)

2. Missions permanentes

La cellule contentieux gère le recouvrement forcé :

- des taxes et des redevances communales (en ce compris celle des pompiers et de la Zone de Police)
- des loyers de la Régie foncière
- des dommages au domaine public (accidents de roulage avec dégâts)
- des sanctions administratives (prononcées par la Fonctionnaire sanctionnatrice provinciale)
- de certaines subventions ordinaires non perçues
- de certains avantages octroyés au personnel (GSM, minerval, etc.)

3. Programmes de subsistance

Néant.

4. Articles du budget 2013 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
DO 104/123FR-15	Frais divers recouvrements	30

5. Rapport d'activités

5.1. Evolution de l'encours débiteurs

Celui-ci est en très légère augmentation mais il ne tient pas compte des règlements transactionnels dans les dossiers fiscaux relatifs aux cinémas, lesquels feront diminuer l'encours de +/- 6.500.000 €. En effet, les négociations ont débuté en avril 2012 pour se terminer en janvier 2013. La perception de cette somme se fera via un plan d'échelonnement accordé par le Receveur et sera donc comptabilisée au fur et à mesure des versements.

Par ailleurs, il y a eu une légère reprise en 2013 du Contentieux fiscal (via l'envoi de +/- 7.000 courriers recommandés). Consécutivement, des contraintes furent délivrées en décembre 2013 (3.000 contraintes couvrant les exercices 2008 à 2011). Les effets de ces mesures se feront sentir au plus tôt en 2014. Par ailleurs, le changement de système informatique annoncé depuis 2010 se met en place et devrait être totalement opérationnel d'ici fin 2014.

5.2. Evolution des irrécouvrables

L'augmentation des irrécouvrables au cours de l'année 2013 correspond à une situation conforme à l'activité du Contentieux.

5.3. Evolution des non-valeurs

Les non-valeurs sont consécutives à des erreurs matérielles ou à des exonérations accordées par le Collège mais intègrent également les taxes additionnelles (I.P.P. et P.I.) recouvrées par le Ministère des Finances pour un montant total de 1.135.321,85 €.

Il s'ensuit que les irrécouvrables dus à l'activité du D.G.F. s'élève en réalité à 300.374,52 €.

L'augmentation constatée depuis 2007 s'explique en partie par un traitement plus rapide des demandes d'exonération des taxes communales et à la création d'un service de contrôle des recettes ordinaires qui déterminent l'exactitude des recettes arrêtées par les services.

5.4. Evolution des intérêts de retard

Il est constaté une très nette augmentation de la perception des intérêts de retard en 2013. Il s'agit là de la conséquence des règlements transactionnels intervenus en 2013 avec les cinémas. Les premiers paiements ont été affectés sur les intérêts, ce qui explique l'augmentation.

Il est à noter que tous les dossiers importants ont été traités et clôturés par le Contentieux entre 2007 et 2013. Le montant total des intérêts perçus grâce à l'activité du Contentieux s'élève ainsi à plus de 1.200.000 € sur les 7 années écoulées.

La clôture de tous les dossiers a toutefois pour corollaire qu'il ne faut plus escompter percevoir des intérêts de retard qui dépasseraient 20.000 à 30.000 € par an.

5.5. Evolution des frais de poursuites

Ces frais de poursuites concernent les honoraires payés aux avocats et huissiers dans le cadre de la récupération des recettes de la Ville ou encore pour le traitement des recours fiscaux devant les Cours et Tribunaux en matière de taxes communales. Ceux-ci sont imputés à l'article 104/123FR-15. Toutefois, tous ces frais sont à charge des débiteurs et sont en principe récupérés en grande partie aux termes des procédures.

Il est constaté une augmentation de ces frais en 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013. La raison principale de cette augmentation est le traitement du contentieux de trois redevances importantes, à savoir la redevance sur le stationnement (horodateurs), la redevance sur le transport en ambulances et la redevance sur l'enlèvement des véhicules.

L'augmentation significative entre 2012 et 2013 (135.000 €) s'explique en grande partie par la clôture des règlements transactionnels avec les cinémas, ce qui a amené à payer les honoraires des avocats. Il faut toutefois mettre en parallèle cette augmentation avec l'augmentation de l'article « évolution des récupérations des frais de poursuites », laquelle en réduit l'impact. En effet, il a fallu payer les avocats mais une partie des honoraires a été récupérée auprès des cinémas.

Enfin, compte tenu de l'évolution du contentieux et de la dégradation de la situation économique, il faudra prévoir une augmentation de ces frais au cours des années à venir.

5.6. Créances douteuses

Une première analyse des dossiers en contentieux a été réalisée en 2010 afin de déterminer le degré de recouvrabilité des taxes et des redevances impayées. Il en résulte que le recouvrement de ces recettes est compromis pour un montant total de 3.292.714,72 €. Un fonds pour créances douteuses a dès lors été constitué par prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire.

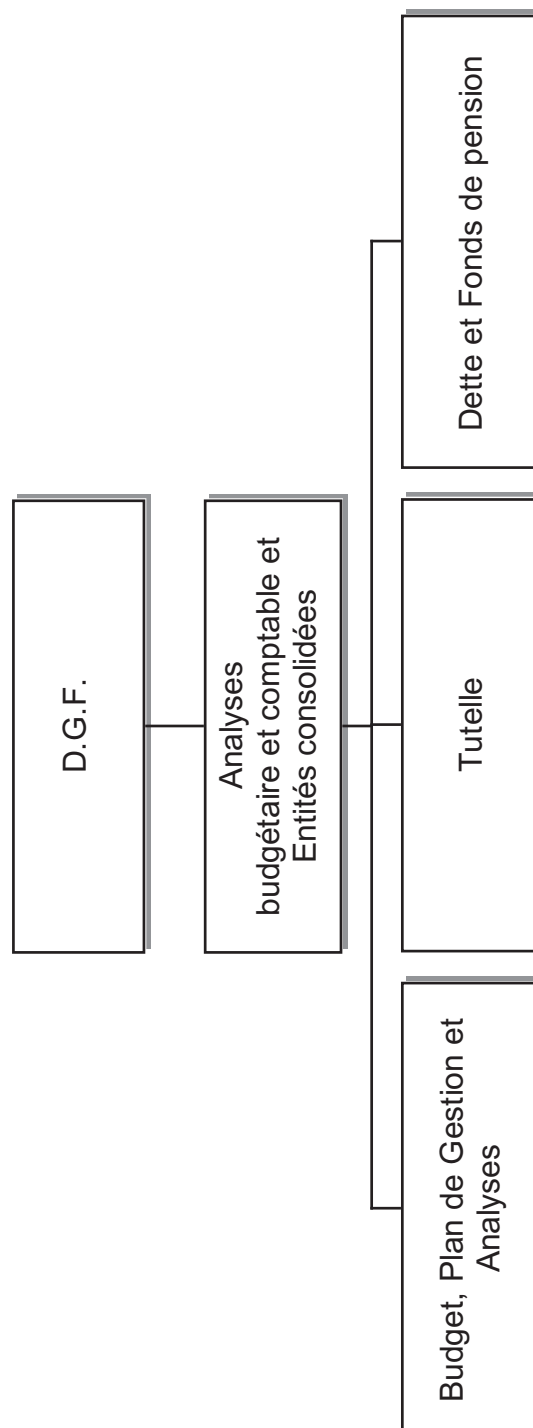
Le solde disponible sur le fonds de créances douteuses est aujourd'hui de 1.501.678,49 €. Il faut donc en conclure que c'est 1.791.036,23 € de recettes identifiées comme douteuses (taxes, redevances, subventions) qui ont été portées en irrécouvrable depuis 2010.

Enfin, les critères retenus pour définir les créances douteuses sont la solvabilité des débiteurs, la pertinence des recettes en vertu des règles administratives et de la législation ainsi que la jurisprudence des cours et tribunaux namurois.

5.7. Perspectives

Afin d'améliorer l'efficacité du recouvrement des recettes, la Ville a, en 2010, attribué un marché afin de se doter d'un logiciel efficace de gestion des taxes, de redevances et du contentieux. Ce logiciel est en phase d'implémentation et sera pleinement opérationnel pour fin 2014. L'acquisition de ce logiciel ouvre la perspective d'un traitement plus rapide des taxes et redevances impayées et des possibilités de résorber l'arriéré.

**ANALYSE BUDGETAIRE
ET COMPTABLE
&
ENTITES CONSOLIDEES**



1. Composition du service

- 1 Chef de service supervise 3 cellules :
- Cellule « Budget/Plan de gestion » : 2 agents (1,4 ETP) dont un agent qui se partage avec la cellule « Tutelle »
- Cellule « Tutelle » : 7 agents (5,8 ETP) dont un agent se partage avec la cellule « Budget » et un autre agent avec le secrétariat
- Cellule « dette et pensions » : uniquement le chef de service (matières cogérées avec le Directeur financier)

2. Missions permanentes

- Budgets et MB – élaboration et suivi
- Plans de gestion – élaboration et suivi
- CPAS – Tutelle sur les budgets/MB/comptes/caisse pensions
- Fondation du CPAS – suivi budgets/MB/comptes
- CHR « Sambre et Meuse » - budget/MB/comptes/garanties d'emprunts/modifications statutaires
- Fabriques d'Eglise – budgets/MB/comptes, subsides extraordinaires
- Associations subsidiées – octroi de subsides - libellé précis / contrôle de subventions – présentation au Conseil des comptes des associations bénéficiant d'une subvention >à 25.000 €
- TVA – déclarations mensuelles / assistance aux services dont les activités sont assujetties
- Gestion de la dette/marché financier (assistance au Directeur financier)
- Dossiers pensions (suivi de la gestion des réserves confiée à Ethias, analyses financières ONSSAPL ...)
- Dossiers divers à incidence financière

3. Programmes de subsistance

Néant.

4. Articles du budget 2013 attachés spécifiquement au service

Néant.

5. Rapport d'activités

5.1. Cellule budget et comptes

5.2.1 Budget et modifications budgétaires

Le budget initial 2013 a été adopté par le Conseil en sa séance du 21 février 2013. Celui-ci a été réformé par le Collège provincial le 21 mai 2013.

Les modifications budgétaires techniques n°1 (ordinaire et extraordinaire) introduisant les résultats du compte 2011 et portant sur les premiers ajustements de l'exercice ont été adoptées à la séance du Conseil du 27 juin 2013. Ces modifications ont été approuvées par le Collège provincial le 13 septembre 2013.

Les modifications budgétaires n°2 (ordinaire et extraordinaire) portant sur les ajustements de fin d'exercice ont été adoptées à la séance du Conseil du 17 octobre 2013. Ces modifications ont été réformées par le Collège provincial le 22 novembre 2013.

5.2.2 Comparaison budget 2013/ compte 2013

	Budget 2013 Après MB	Compte 2013	Différence
Solde ex. propre	-1.865.196,00 €	-3.532.539,00 €	-1.667.344,00 €
Solde ex. antérieurs	1.499.041,27 €	2.066.940,21 €	567.898,94 €
Solde prélèvements	366.154,37 €	-90.133,74 €	-456.288,11 €
Résultat global	0,00 €	-1.555.732,74 €	-1.555.732,74 €

Une comparaison plus détaillée en fonction des principales masses budgétaires en recettes et en dépenses est donnée ci-après :

Recettes

Principales masses financières	Budget 2013 + MB	Compte 2013	Différence
RECETTES DE PRESTATIONS			
Vente de bois	18.500 €	154.957 €	136.457 €
Locations patrimoine	451.726 €	384.648 €	-67.078 €
Location salles communales	104.000 €	161.993 €	57.993 €
Entrées installations sportives	201.000 €	310.044 €	109.044 €
Rembt par régies (personnel)	589.281 €	611.511 €	22.231 €
Intervention du personnel dans chèques-repas	407.991 €	370.415 €	-37.575 €
Intervention des parents (plaines, accueil extrascol...)	411.915 €	429.801 €	17.886 €
Enseignement (repas)	180.000 €	0 €	-180.000 €
SRI (ambulances,...)	593.000 €	595.986 €	2.986 €
Entrées piscines	745.000 €	773.506 €	28.506 €
Cimetières	301.000 €	305.570 €	4.570 €
Bibliothèques	77.000 €	67.567 €	-9.433 €
Entrées installations culturelles	15.000 €	7.816 €	-7.184 €
Crédit spécial de recettes	0 €	0 €	0 €
Autres (recettes régie, minerval, PARF,...)	1.589.007 €	1.707.403 €	118.396 €
sous-total prestations	5.684.420 €	5.881.218 €	196.798 €
RECETTES DE TRANSFERTS			
Fonds des communes : dotation principale	34.887.812 €	34.887.812 €	0 €
Fonds des communes : dotation spécifique	0 €	0 €	0 €
Tonus axe 1 + compensation Dexia	0 €	0 €	0 €
Subvention Namur Capitale	993.622 €	993.622 €	0 €
Compensation réforme fiscale	122.601 €	65.706 €	-56.895 €
Mainmorte	430.186 €	460.149 €	29.963 €
sous-total Fond des communes	36.434.221 €	36.407.289 €	-26.932 €
Additionnels précompte immobilier	37.089.761 €	35.794.657 €	-1.295.104 €
Additionnels IPP	34.013.347 €	34.090.394 €	77.047 €
Additionnels automobiles	1.209.380 €	1.180.020 €	-29.360 €
Propreté publique - déchets	4.498.135 €	4.647.675 €	149.540 €
Vente sacs poubelles	2.125.760 €	2.133.279 €	7.519 €
Parkings et horodateurs	3.975.000 €	3.748.113 €	-226.887 €

Principales masses financières	Budget 2013 + MB	Compte 2013	Différence
Délivrance documents administratifs	499.500 €	457.394 €	-42.106 €
Raccordements égouts	1.650.000 €	1.731.996 €	81.996 €
Urbanisme	267.250 €	249.818 €	-17.432 €
Force motrice	405.000 €	350.751 €	-54.249 €
Enseignes, panneaux publicitaires	680.000 €	774.303 €	94.303 €
Distribution écrits publicitaires "toutes boîtes"	1.007.500 €	869.484 €	-138.016 e
Spectacles	900.000 €	831.517 €	-68.483 €
Occupation domaine public	928.000 €	918.499 €	-9.501 €
Pylônes GSM	100.000 €	170.000 €	70.000 €
Complément régional	0 €	292.500 €	292.500 €
Parcelles non bâties	130.000 €	119.835 €	-10.165 €
Séjours dans établissements hôteliers	155.000 €	164.456 e	9.456 €
Enlèvement véhicules	225.645 €	243.940 €	18.295 €
Secondes résidences	32.000 €	42.558 €	10.558 €
Etablissements financiers	134.000 €	128.570 €	-5.430 €
Immeubles inoccupés	80.000 €	75.960 €	-4.040 €
Autres taxes locales	44.500 €	39.707 €	-4.793 €
Sous-total Fiscalité	90.149.778 €	89.055.428 €	-1.094.350 €
Quote-part incendie et sub. service 100	1.409.394 €	688.656 €	-720.738 €
Subventions personnel enseignant	0 €	0 €	0 €
Subv. fonct. enseignement fondamental	2.075.000 €	2.023.174 €	-51.826 €
Subv. fonct. enseignement secondaire	135.000 €	139.154 €	4.154 €
Subv. fonct. enseignement promotion sociale	72.490 €	420 €	-72.070 €
Pacte fonction publique locale	122.579 €	0 €	-122.579 €
Subvention ONE - Accueil extrascolaire	88.064 €	88.448 €	384 €
Subventions APE	4.783.018 €	4.718.510 €	-64.507 €
Subventions Plan communal pour l'emploi	98.166 €	32.722 €	-65.444 €
Subventions PSI	29.000 €	24.650 €	-4.350 €
Prévention-FIPI	32.500 €	0 €	-32.500 €
Subventions Bibliothèques	139.812 €	206.471 €	66.659 €
Subventions "fonction police" (1999-2001)	0 €	0 €	0 €
Contrat de sécurité / Cohésion sociale	1.584.323 €	984.823 €	-599.501 €
Subvention RW attractivité urbaine	0 €	0 €	0 €
Remboursement emprunts Autorité supérieure	429.502 €	401.060 €	-28.442 €
Remboursement CRAC + Assainissement	5.075.164 €	4.943.597 €	-131.566 €
Remboursement TONUS	39.083 €	39.038 €	-45 €
Subventions guichet énergie	247.000 €	38.318 €	-208.682 €
Amendes (administratives, environnement,...)	40.000 €	55.213 €	15.213 €
Ristournes et interventions assurances	473.000 €	405.231 €	-67.769 €
Remboursement personnel détaché	934.388 €	954.549 €	20.161 €
Autres subventions	1.209.795 €	353.996 €	-855.799 €
Autres (indemnités assurances, points APE CPAS, pers. SONEFA, ...)	913.183 €	990.299 €	77.116 €
Sous-total Subsidés	19.930.460 €	17.088.328 €	-2.842.132 €

Principales masses financières	Budget 2013 + MB	Compte 2013	Différence
sous-total rec. de transferts	146.514.460 €	142.551.045 €	-3.963.415 €
RECETTES DE DETTE			
Intérêts créditeurs	85.000 €	70.588 €	-14.412 €
Dividendes Holding Communal (Dexia)	0 €	0 €	0 €
Dividendes Intercommunales Énergétiques	3.720.802 €	3.543.050 €	-177.752 €
Dividendes IDEG	3.478.978 €	3.390.242 €	-88.735 €
Dividendes AIEG	241.825 €	152.808 €	-89.017 €
Dividendes INATEL	0 €	0 €	0 €
Dividendes eau	0 €	0 €	0 €
Autres dividendes	1.888 €	27 €	-1.861 €
Bénéfice exploitation Casino (Régie foncière)	1.534.507 €	1.440.000 €	-94.507 €
Autres recettes financières (principalement apport régies et remboursement emprunts tiers)	1.031.027 €	948.568 €	-82.459 €
sous-total recettes de dette	6.373.225 €	6.002.233 €	-370.992 €
RECETTES DE PRELEVEMENT			
Tonus axe 2	0 €	0 €	0 €
Autres prélèvements	0 €	0 €	0 €
sous-total recettes de prélèvement	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES	158.572.104 €	154.434.496 €	-4.137.608 €

Dépenses

Principales masses financières	Budget 2013 + MB	Compte 2013	Différence
DEPENSES DE PERSONNEL			
Traitements personnel statutaire	24.796.021 €	24.365.066 €	-430.955 €
Pécules de vacances personnel statutaire	1.622.642 €	1.665.883 €	43.241 €
Cotisations sociales personnel statutaire	3.665.701 €	3.705.982 €	40.282 €
Cotisations pensions personnel statutaire	5.459.138 €	5.459.138 €	0 €
Traitements APE	13.177.292 €	13.303.265 €	125.973 €
Pécules vacances APE	914.292 €	928.456 €	14.165 €
Cotisations sociales APE	782.822 €	782.030 €	-791 €
Traitements personnel contractuel	13.061.202 €	13.178.008 €	116.806 €
Pécules vacances personnel contractuel	989.445 €	1.007.889 €	18.444 €
Cotisations sociales personnel contractuel	3.826.038 €	3.714.675 €	-111.363 €
Traitements personnel WIN-WIN	21.771 €	21.652 €	-119 €
Traitements personnel enseignant subventionné	800 €	0 €	-800 €
Traitements personnel enseignant part propre	1.152.170 €	1.121.188 €	-30.982 e
Traitements personnel police (1999-2001)	0 €	0 €	0 €
Traitements mandataires	1.113.022 €	1.097.614 €	-15.409 €
Cotisations pensions mandataires	481.155 €	481.155 €	0 €
Assurance-loi	641.731 €	650.847 €	9.116 €
Service médical du travail	189.371 €	191.780 €	2.409 €
Traitements personnel Régie foncière	565.612 €	573.769 €	8.158 €
Quote-part pensions organismes extérieurs	135.000 €	0 €	-135.000 €

Principales masses financières	Budget 2013 + MB	Compte 2013	Différence
Chèques-repas	1.948.836 €	1.863.724 €	-85.112 €
sous-total dép. personnel	74.544.059 €	74.112.120 €	-431.939 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Frais administratifs IPP	340.133 €	340.904 €	770 €
Enlèvement et traitement des immondices (y compris achat sacs)	7.190.000 €	7.110.954 €	-79.046 €
Eaux usées (égouttage)	63.700 €	60.609 €	-3.091 €
Téléphonie fixe et mobile	524.000 €	446.362 €	-77.638 €
Informatique	954.686 €	884.422 €	-70.264 €
Correspondance	500.000 €	478.274 €	-21.726 €
Documents administratifs	53.000 €	53.953 €	953 €
Frais de déplacements et de séjours	341.600 €	337.082 €	-4.518 €
Frais de représentation et de réception	281.500 €	226.017 €	-55.483 €
Frais de formation du personnel	90.000 €	89.716 €	-284 €
Frais d'élections	15.000 €	14.900 €	-100 €
Frais de poursuites et de procédures	485.000 €	483.048 €	-1.952 €
Charroi	13.000 €	5.859 €	-7.141 €
Carburant	620.000 €	575.917 €	-44.083 €
Eau	425.000 e	359.761 €	-65.239 €
Chauffage - éclairage des bâtiments	2.550.000 €	2.676.413 €	126.413 €
Eclairage public	950.000 €	946.941 €	-3.059 €
Fournitures administratives	236.500 €	232.622 €	-3.878 €
Fournitures techniques	3.671.220 €	3.205.139 €	-466.081 €
Matériel voiries (signalisation, entretien, etc.)	603.355 €	583.089 €	-20.266 €
Autres prestations de tiers dont :	2.238.436 €	2.117.505 €	-120.931 €
Honoraires	134.724 €	101.287 €	-33.437 €
Navettes publiques	793.000 e	749.315 €	-43.685 €
Autres	1.310.712 €	1.266.903 €	-43.809 €
Assurance bâtiments	175.000 €	175.000 €	0 €
Frais entretien bâtiments	486.000 €	481.498 €	-4.503 €
Assurance charroi	160.000 €	157.334 €	-2.666 €
Frais entretien charroi	464.159 €	465.146 €	987 €
Assurance responsabilité civile	173.165 €	171.628 €	-1.537 €
Remb. Personnel détaché	0 €	0 €	0 €
Vêtements de travail	181.610 €	172.283 €	-9.327 €
Frais de prestations service médical du travail	0 e	0 €	0 €
Frais extrascolaires (crèches, garderies, etc.)	180.000 €	0 €	-180.000 €
Frais enseignement (plaines, classes diverses)	838.485 €	718.691 €	-119.794 €
Fonctionnement Incendie	726.645 €	693.008 €	-33.637 e
Précompte immobilier	435.000 €	431.854 €	-3.146 €
Loyers des biens loués	515.592 €	513.172 €	-2.420 €
Autres (à détailler si nécessaire)	138.041 €	131.760 €	-6.280 €
sous-total dép. fonctionnement	26.619.827 €	25.340.859 €	-1.278.968 €
DEPENSES DE TRANSFERTS			

Principales masses financières	Budget 2013 + MB	Compte 2013	Différence
Chèques-repas	1.948.836 €	1.863.724 €	-85.112 €
sous-total dép. personnel	74.544.059 €	74.112.120 €	-431.939 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Frais administratifs IPP	340.133 €	340.904 €	770 €
Enlèvement et traitement des immondices (y compris achat sacs)	7.190.000 €	7.110.954 €	-79.046 €
Eaux usées (égouttage)	63.700 €	60.609 €	-3.091 €
Téléphonie fixe et mobile	524.000 €	446.362 €	-77.638 €
Informatique	954.686 €	884.422 €	-70.264 €
Correspondance	500.000 €	478.274 €	-21.726 €
Documents administratifs	53.000 €	53.953 €	953 €
Frais de déplacements et de séjours	341.600 €	337.082 €	-4.518 €
Frais de représentation et de réception	281.500 €	226.017 €	-55.483 €
Frais de formation du personnel	90.000 €	89.716 €	-284 €
Frais d'élections	15.000 €	14.900 €	-100 €
Frais de poursuites et de procédures	485.000 €	483.048 €	-1.952 €
Charroi	13.000 €	5.859 €	-7.141 €
Carburant	620.000 €	575.917 €	-44.083 €
Eau	425.000 e	359.761 €	-65.239 €
Chauffage - éclairage des bâtiments	2.550.000 €	2.676.413 €	126.413 €
Eclairage public	950.000 €	946.941 €	-3.059 €
Fournitures administratives	236.500 €	232.622 €	-3.878 €
Fournitures techniques	3.671.220 €	3.205.139 €	-466.081 €
Matériel voiries (signalisation, entretien, etc.)	603.355 €	583.089 €	-20.266 €
Autres prestations de tiers dont :	2.238.436 €	2.117.505 €	-120.931 €
Honoraires	134.724 €	101.287 €	-33.437 €
Navettes publiques	793.000 e	749.315 €	-43.685 €
Autres	1.310.712 €	1.266.903 €	-43.809 €
Assurance bâtiments	175.000 €	175.000 €	0 €
Frais entretien bâtiments	486.000 €	481.498 €	-4.503 €
Assurance charroi	160.000 €	157.334 €	-2.666 €
Frais entretien charroi	464.159 €	465.146 €	987 €
Assurance responsabilité civile	173.165 €	171.628 €	-1.537 €
Remb. Personnel détaché	0 €	0 €	0 €
Vêtements de travail	181.610 €	172.283 €	-9.327 €
Frais de prestations service médical du travail	0 e	0 €	0 €
Frais extrascolaires (crèches, garderies, etc.)	180.000 €	0 €	-180.000 €
Frais enseignement (plaines, classes diverses)	838.485 €	718.691 €	-119.794 €
Fonctionnement Incendie	726.645 €	693.008 €	-33.637 e
Précompte immobilier	435.000 €	431.854 €	-3.146 €
Loyers des biens loués	515.592 €	513.172 €	-2.420 €
Autres (à détailler si nécessaire)	138.041 €	131.760 €	-6.280 €
sous-total dép. fonctionnement	26.619.827 €	25.340.859 €	-1.278.968 €
DEPENSES DE TRANSFERTS			

Principales masses financières	Budget 2013 + MB	Compte 2013	Différence
Intervention au CPAS	15.605.154 €	15.605.154 e	0 €
Intervention Zone de police (2002-2006)	16.367.462 €	16.367.462 €	0 €
Intervention Zone de Secours NAGE	0 €	0 €	0 €
Intervention CHRN	0 €	0 €	0 €
Primes syndicales	76.000 e	76.000 €	0 €
Intervention fabriques d'église & laïcité	1.150.000 €	1.150.000 €	0 €
Cotisations intercommunales	356.522 €	356.519 €	-3 €
Autres cotisations	99.171 €	93.842 €	-5.329 €
Subventions Centre culturel régional	728.274 €	728.274 €	0 €
Subventions NEW	308.000 €	308.000 €	0 €
Subventions GAU	125.000 €	125.000 €	0 €
Subventions Comité Animation Citadelle	344.000 €	344.000 €	0 €
Subventions Centre Documentation Actualité	70.029 €	70.029 €	0 €
Subventions Promotion des Arts Forains	140.000 €	140.000 €	0 €
Subventions 400 coups	50.000 €	50.000 €	0 €
Subventions Art vocal et musiques anciennes	186.178 €	186.178 €	0 €
Subventions FIFF	180.000 €	180.000 €	0 €
Subventions Office du Tourisme	312.700 €	312.700 €	0 €
Subventions Comités Fêtes Wallonie	190.000 €	189.750 €	-250 €
Subventions Canal C	211.700 €	211.700 €	0 €
Subventions Sonefa	1.800.000 €	1.800.000 €	0 €
Subventions Cinémas	0 €	0 €	0 €
Subventions associations sportives	510.405 €	510.405 €	0 €
Subventions associations jeunesse	97.650 €	97.150 €	-500 €
Subventions associations culturelles	277.200 €	277.164 €	-36 €
Intervention dans les Régies (Loisirs + Citadelle)	0 €	0 €	0 €
Intervention dans les emprunts CRAC	1.003.027 €	1.001.211 €	-1.816 €
Non-valeurs	110.772 €	82.649 €	-28.123 €
Subvention Plan de Cohésion sociale	66.330 €	54.057 €	-12.273 €
Subventions sociales	138.868 €	137.003 €	-1.865 €
Autres (dont projets sociaux...)	1.024.240 €	867.382 €	-156.858 €
sous-total dép. transferts	41.528.683 €	41.321.630 €	-207.053 €
DEPENSES DE DETTE			
Intérêts débiteurs	25.000 €	19.953 €	-5.047 €
Charges emprunts part-propre Investissements	12.041.639 €	11.635.020 €	-406.619 €
Charges emprunts TONUS	3.980.506 €	3.848.894 €	-131.612 €
Interventions au CRAC + Assainissement	787.128 €	787.128 €	0 €
Charges emprunts tiers (dont Régie foncière)	456.777 €	449.130 €	-7.648 €
Charges emprunts Autorité supérieure	412.353 €	384.470 €	-27.883 €
Dettes "fonction police" (1999-2001)	0 €	880 €	880 €
Autres (princ. intérêts retard - rembt prêt garanti)	41.328 €	66.951 €	25.623 €
sous-total	17.744.731 €	17.192.426 €	-552.305 €
DEPENSES DE PRELEVEMENT			

Principales masses financières	Budget 2013 + MB	Compte 2013	Différence
Provisions	0 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES	160.437.300 €	157.967.035 €	-2.470.265 €

Récapitulatif

	Budget 2013 + MB	Compte 2013	Différence
Exercice propre			
Recettes	158.572.104 €	154.434.496 €	-4.137.608 €
Dépenses	160.437.300 €	157.967.035 €	-2.470.265 €
Résultat Ex. propre	-1.865.196 €	-3.532.539 €	-1.667.344 €
Exercice antérieurs			
Boni reporté	626.303 €	0 €	-626.303 €
Mali reporté	0 €	0 €	0 €
Recettes (section 02)	3.034.692 €	9.344.025 €	6.309.333 €
Dépenses (section 02)	2.161.954 €	7.277.085 €	5.115.131 €
Résultat Ex. Antérieurs	1.499.041,27 €	2.066.940,21 €	567.898,94 €
Prélèvements			
Recettes	456.288 €	0 €	-456.288 €
Dépenses	90.134 €	90.134 €	0 €
Résultat Prélèvements	366.154,37 €	-90.133,74 €	-456.288,11 €
Exercice Global			
Recettes	162.689.387,63 €	163.778.520,80 €	1.089.133,17 €
Dépenses	162.689.387,63 €	165.334.253,54 €	2.644.865,91 €
Résultat Ex. global	0,00 €	-1.555.732,74 €	-1.555.732,74 €

5.2. Cellule Tutelle – Contrôle des subventions et entités consolidées

La cellule Entités Consolidées gère l'octroi des subventions figurant spécifiquement dans le budget communal au service ordinaire. Par ailleurs, elle contrôle l'ensemble des subventions pécuniaires et présente au Conseil un rapport financier sur les associations ayant bénéficié d'une subvention supérieure à 25.000,00 €.

La cellule est sollicitée en cas de demande de garantie d'emprunt émanant de certaines associations.

La cellule gère les dossiers financiers émanant du CPAS, de ses fondations, du CHRN ainsi que ceux relevant des Fabriques d'Eglise (budgets, MB, comptes, demande de subsides extraordinaires).

Enfin, la cellule Entités Consolidées établit les déclarations TVA et les listings de clients assujettis.

5.2.1 Subsides

- rédaction des délibérations Collège – Conseil d'octroi des subventions « Libellés précis », ainsi que l'établissement de la liste des bénéficiaires avec nom exact de l'association, numéro d'entreprise s'il s'agit d'une ASBL, adresse du siège social, montant de la subvention et objet de la subvention
- vérification des délibérations présentées, par les services, au Collège et au Conseil : dénomination du bénéficiaire, adresse (siège social si ASBL), n° d'entreprise si ASBL, formulation de l'objet
- réalisation des copies certifiées conformes

- envoi à la Tutelle des décisions d'octroi des subventions supérieures à 2.500,00 € indexés (Décret tutelle). Suite au Décret du 31 janvier 2013 modifiant le CDLD, les décisions ne sont plus transmises depuis le 1^{er} juin 2013
- rédaction des « A MANDATER »
- rédaction de lettres de notification
- gestion des demandes de pièces complémentaires et rappel des pièces manquantes
- vérification des pièces justificatives sur base des factures et/ou des comptes des bénéficiaires ainsi que par la réalisation de vérifications par coups de sonde au siège social de certaines associations bénéficiant de subvention égale ou supérieure à 25.000,00 €
- rédaction du rapport de vérification ainsi que des délibérations Collège – Conseil pour les subventions supérieures ou égales à 25.000,00 € pour la prise de connaissance des comptes et l'attestation de conformité de l'utilisation du subside pour l'objet pour lequel il a été octroyé
- archivage des dossiers de subvention.
- 3 délibérations d'octroi de subventions présentées par la cellule au Collège et au Conseil suivant le tableau suivant :

Mois du Conseil	Nbre de délibérations
Janvier	0
Février	1
Mars	0
Avril	0
Mai	0
Juin	0
Septembre	0
Octobre	0
Novembre	1
Décembre	1
Total	3

Mise en œuvre, après leur vote par le Conseil communal, de 39 délibérations d'octroi de subventions financières, émises par les services Culture, Fêtes, Sports, Jeunesse, Petite Enfance et Enseignement, Cohésion Sociale, Mobilité et développement économique, suivant le tableau suivant :

Mois du Conseil	Nbre de délibérations
Janvier	0
Février	1
Mars	0
Avril	1
Mai	4
Juin	4
Septembre	8
Octobre	3
Novembre	6

Mois du Conseil	Nbre de délibérations
Décembre	12
Total	39

Il est à noter que 34 délibérations concernent des subventions financières à l'ordinaire, 5 délibérations concernent des subventions financières à l'extraordinaire (ASBL Rugby XV, asbl Centre Culturel Régional, asbl Office de Tourisme et un crédit réparti entre l'asbl Marche Saint-Eloi, l'asbl Théâtre – Jardin Passion et l'asbl Festival du Film Francophone).

Par ailleurs, dans le cadre de la Tutelle générale d'annulation (Décret du 22 novembre 2007 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation) la Cellule de Contrôle des Subventions et des Entités consolidées est également chargée d'envoyer, à la DGO5 Pouvoirs Locaux, Actions sociales et Santé, les délibérations d'octroi de subvention financières ou en nature présentées par elle ou d'autres services à partir du moment où le montant de la subvention atteint 2.781,64 euros. Le Décret du 31 janvier 2013 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation a fait passer les décisions d'octroi de subvention de la tutelle générale à transmission obligatoire à la tutelle générale simple à partir du 1^{er} juin 2013.

Jusqu'au Conseil de mai 2013, ceci concerne 4 délibérations réparties comme suit :

Mois du Conseil	Nbre de délibérations
Janvier	0
Février	1
Mars	0
Avril	1
Mai	2
Total	4

Ces 4 délibérations concernent l'octroi de subventions financières à l'ordinaire.

Il est à noter que le même Décret permet au Conseil de déléguer au Collège l'octroi de subventions quand elles sont prévues de manière spécifique au budget, quand elles sont en nature et dans des situations motivées par l'urgence (dans ce dernier cas, le prochain Conseil en est averti). Cette possibilité est offerte au Collège par une délibération du Conseil communal du 12 décembre 2013.

La Cellule de Contrôle des Subventions a présenté 30 dossiers au Collège et 19 dossiers au Conseil communal de contrôles de subventions supérieures à 25.000,00 euros :

Mois du Collège	Nbre de délibérations	Mois du Conseil	Nbre de délibérations
Janvier	0	Janvier	1
Février	1	Février	0
Mars	0	Mars	1
Avril	2	Avril	0
Mai	3	Mai	4
Juin	11	Juin	2
Juillet	1		
Août	0		

Mois du Collège	Nbre de délibérations	Mois du Conseil	Nbre de délibérations
Septembre	1	Septembre	1
Octobre	2	Octobre	1
Novembre	6	Novembre	3
Décembre	3	Décembre	6
Total	30	Total	19

Parmi les 19 dossiers présentés au Conseil, 1 concerne une subvention octroyée en 2010, 6 subventions en 2011, 11 subventions en 2012 et 1 en 2013 (les comptes de cette asbl sont arrêtés au 31 août 2013). Dans les dossiers présentés au Collège, 2 concernent des subventions pour les Fêtes de Wallonie, et les autres des subsides « Libellés précis ».

Parmi ces dossiers, la Cellule de Contrôle de Subventions a présenté au Collège communal 1 rapport demandant à 1 association de rembourser une subvention pour un montant de 926,80 €.

Par ailleurs, la Cellule de Contrôle de Subventions réalise un contrôle spécifique des ASBL organisant les Fêtes de Wallonie. Hormis les asbl « Comité Central de Wallonie » et « Franche Feste de l'Ange », bénéficiant toutes deux de subventions supérieures à 25.000,00 € (cfr supra), 10 dossiers de contrôle ont été présentés au Collège (1 en avril et 9 en juin) dont 2 ont fait l'objet d'une demande de remboursement de subvention non justifiée à hauteur de 2.437,81 €.

En outre, la même Cellule a présenté un dossier de demande de remboursement de subvention non justifiée pour un montant de 2.000,00 €.

La Cellule de Contrôle de Subventions a réalisé la gestion administrative de 402 dossiers de subventions financières, en nature et conventions financières.

La Cellule de Contrôle de Subventions a établi 514 « à mandater ».

Enfin, la cellule a également réalisé une projection financière pour l'asbl Office du Tourisme et a mis en place un système d'analyse financière pour les interventions de tiers.

5.2.2 Fondations du CPAS (budgets – modifications budgétaires – comptes)

- vérification et établissement des rapports
- rédaction des délibérations Collège – Conseil (14 en 2013)
- réalisation et mise à la signature des extraits certifiés conforme
- rédaction du courrier d'envoi du dossier au CPAS et d'extrait certifié conforme à la Tutelle - mise à la signature
- photocopie du courrier - sortie du courrier - envoi du courrier

5.2.3 Garanties d'emprunts accordées aux ASBL

- demande des éléments comptables (bilan, compte de résultats, ...)
- analyse des documents
- rédaction d'un rapport avec avis sur la capacité de l'asbl à faire face aux remboursements des charges d'emprunts sans faire appel à la garantie accordée par la Ville
- vérification du document bancaire engageant la Ville
- rédaction des délibérations Collège – Conseil
- en cas d'accord du Conseil, rédaction du courrier à adresser à l'asbl

- transmission du dossier à la Tutelle et suivi du dossier

Le Conseil communal a octroyé 2 garanties d'emprunts en 2013 :

- en janvier à l'asbl Promotion des Arts Forains pour un montant de 240.000,00 €. Dans ce cadre, un agent de la Cellule a été chargé du suivi financier de l'association et de rédiger un rapport trimestriel à l'attention du Collège.
- en septembre à l'asbl Sonefa pour un montant de 800.000,00 €.

5.2.4 Régie (budgets – modifications budgétaires – comptes)

- analyse des documents
- analyse – vérification des éléments portés dans le rapport conjoint Régie et D.G.F. (chiffres par chapitre, frais de personnel, charges d'emprunts, ...)
- calcul de l'influence du budget ou de la modification budgétaire des régies sur le budget Ville ou la modification budgétaire Ville
- collaboration avec la Régie foncière aux modifications budgétaires 2012 et du budget 2013

5.2.5 Gestion des locaux mis gratuitement à la disposition d'associations

- vérification des conventions de mise à disposition
- vérification et/ou réalisation des délibérations d'octroi de subside en nature

5.2.6 Sonefa

- vérification et établissement des rapports relatifs aux comptes
- réalisation des délibérations Collège – Conseil

5.2.7 Accueil des stagiaires provenant de l'enseignement supérieur de comptabilité et fiscalité

- présentation du travail de vérification de l'utilisation des subventions supérieures à 25.000,00 € et/ou des comptes des asbl « Fêtes de Wallonie »
- analyse des bilans et comptes à l'aide du stagiaire
- assistance et supervision du travail réalisé par le stagiaire
- accueil du maître de stage
- supervision du travail de fin d'études si le stagiaire a choisi un thème en relation avec le travail effectué dans la cellule
- établissement du rapport de fin de stage

5.2.8 TVA

Déclaration mensuelle

- rappels aux différents services de transmettre les pièces justificatives (factures de dépenses et recettes – support papier) et leur tableau récapitulatif sous forme de fichier informatique
- vérification des données fournies par les différents services afin d'atteindre l'égalité entre leur déclaration de TVA et celle faite par le D.G.F. (contrôle subventions)
- établissement de la déclaration de TVA sur base de fichiers Excel
- dépôt à l'Administration des contributions de la déclaration (via INTERVAT depuis fin 2010)

- réalisation des « à mandater » nécessaires à la gestion des acomptes mensuels et solde à payer à la TVA.

Listing des clients assujettis

- préparation sur base des fichiers Excel ayant servi aux déclarations de TVA de l'année concernée
- demande des éléments utiles aux différents services concernés en vue d'établir le listing des clients assujettis
- établissement du listing (manuel)
- dépôt à l'Administration des contributions (avant le 31 mars de chaque année)

Régularisation

- répondre aux différentes demandes émanant de l'inspecteur de la T.V.A. Pour ce faire, recherche des différents éléments auprès des différents services
- détermination des taux de déduction en rapport avec les différentes activités assujetties de la Ville
- sur base des éléments en possession du service, informer les différents services du mode de traitement à appliquer aux documents comptables
- répondre aux différents services sur les questions particulières et spécifiques en matière de TVA

5.2.9 Fabriques d'églises

Comptes 2011 traités en 2013

Date Conseil	Nombre			Transmis Région wallonne	Retour Région wallonne	Décision Tutelle
		Avis Favorable	Avis Défavorable			
27/02/2013	1		1	1	1	Avis favorable
Total	1	0	1	1	1	

Comptes 2012 traités en 2013

Date Conseil	Nombre			Transmis Région wallonne	Retour Région wallonne	Décision Tutelle
		Avis Favorable	Avis Défavorable			
27/06/2013	1	1		1	1	Avis favorable
05/09/2012	12	9	3	12	5	Avis favorable
17/10/2013	3	3		3		Avis favorable
12/12/2013	6	4	2	6		
Total	22	17	5	22	6	

Modifications budgétaires 2012 traitées en 2013

Date Conseil	Nombre			Transmis Région wallonne	Retour Région wallonne	Décision Tutelle
		Avis Favorable	Avis Défavorable			
24/01/2013	2	2		2	2	Avis favorable
Total	2	2	0	2	2	

Subsides extraordinaires 2012 traitées en 2013

Date Conseil	Nombre	Motif
24/01/2013	1	Travaux rejetés (décision DGO5)

Budgets 2013 traités en 2013

Date Conseil	Nombre			Transmis Région wallonne	Retour Région wallonne	Décision Tutelle
		Avis Favorable	Avis Défavorable			
24/01/2013	35	35		35	8	Avis favorable
27/02/2013	3	3		3	1	Avis favorable
21/03/2013	1	1		1	1	Avis favorable
18/04/2013	3	3		3	2	Avis favorable
Total	42	42	0	42	12	

Modifications budgétaires 2013 traitées en 2013

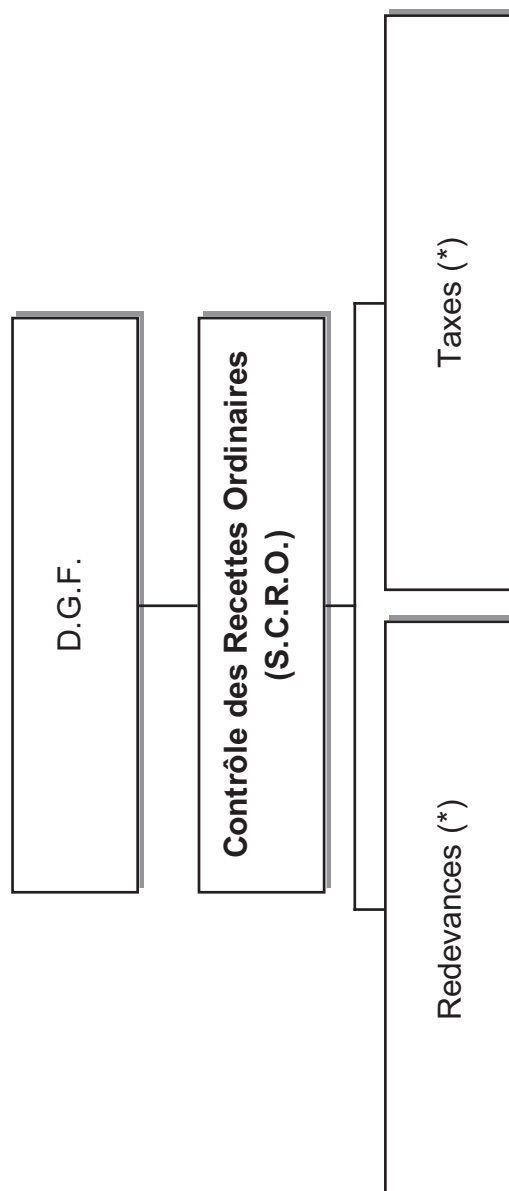
Date Conseil	Nombre			Transmis Région wallonne	Retour Région wallonne	Décision Tutelle
		Avis Favorable	Avis Défavorable			
05/09/2013	2	2		2		
14/11/2013	2	2		2		
12/12/2013	7	7		7		
Total	11	11	0	11		

Subsides extraordinaires 2013 traitées en 2013

Date Conseil	Nombre	Motif
27/06/2013	4	Complément travaux chaufferie – remplacement châssis (rejet 2011) – rampe accès PMR (rejet 2011) – restauration orgues
05/09/2013	2	Remplacement gouttières et travaux menuiserie (rejets 2011)
17/10/2013	1	Réparation toiture et étanchéité église
12/12/2013	5	Remplacement chaudière (2) – avis – rejets de travaux (2) – frais d'honoraires (1) – rejets 2011
Total	12	

CONTROLE DES RECETTES ORDINAIRES

(SCRO)



CONTROLE DES RECETTES ORDINAIRES

(SCRO)

1. Composition du service

- 1 Cheffe de service (1ETP) responsable de trois cellules :
- Cellule « taxes » composée de 10 agents dont l'adjoint au chef de service (9,6 ETP)
- Cellule « Redevances » composée de 8 agents (8 ETP)
- Cellule « Appui juridique » composée d'1 agent (1ETP)

2. Missions permanentes

Les missions du SCRO sont les suivantes :

2.1. En matière de taxes

- élaboration des règlements fiscaux présentés au Collège, au Conseil et à l'approbation de l'Autorité de Tutelle
- recensement des éléments imposables et contrôle des déclarations
- application de la procédure d'imposition d'office en cas d'absence ou de déclaration incomplète (procès-verbal de constat, notification au contribuable, application de majoration)
- présentation des rôles au Collège
- envoi des avertissements-extraits de rôle et des rappels
- traitement des réclamations à présenter devant le Collège
- présentation au Collège d'articles de rôle pour mise en non-valeur ou irrécouvrable et portés en comptabilité si décision favorable
- désignation d'avocat pour la défense de la Ville en cas de recours du contribuable auprès du Tribunal de 1^{ère} Instance (phase judiciaire)
- sollicitation de l'autorisation du Conseil pour introduire le cas échéant (jugement défavorable à la Ville) un recours devant la Cour d'Appel et désignation d'avocat par le Collège
- sollicitation de l'autorisation du Conseil pour introduire le cas échéant (arrêt défavorable à la Ville) un pourvoi en Cassation et désignation d'avocat par le Collège.

2.2. En matière de redevances

- appui aux différents départements concernés dans l'élaboration des règlements
- présentation des règlements redevances au Collège, au Conseil et à l'approbation de l'Autorité de Tutelle
- vérification et contrôle de la régularité des documents (factures/invitations à payer ou avis de recettes) et de leurs justificatifs établissant les droits de la Commune (droit à recette)
- encodage des droits à recette en comptabilité budgétaire et générale (droit constaté)
- présentation au Collège des états de recouvrement (relevés collectifs) ~~des billets.....~~
- gestion des rappels
- traitement des réclamations, des rappels ou courriers retournés
- présentation au Collège des créances pour mise en non-valeur ou irrécouvrable et portées en comptabilité si décision favorable
- octroi de plan de paiement

- contrôle des caisses des agents percepteurs (plaines de vacances, jogging, stages sportifs, bornes piétonniers, caisses automatiques et pupitres des parkings, divers événements)
- gestion de caisse de vente de rouleaux de sacs-poubelles réglementaires ou de sacs-poubelles communaux
- suivi des dividendes, des subsides ordinaires.

2.3. En matière d'amendes administratives

Vérification des documents émanant du fonctionnaire provincial sanctionnateur et encodage des droits à recettes.

2.4. Lors de la clôture du compte

- établissement de la liste des droits constatés non perçus dans l'exercice
- établissement de la liste des droits dont la constatation au compte n'a pu être effectuée en raison des dispositions réglementaires mais dont les recettes sont certaines (droits supplémentaires à prévoir en modification budgétaire).

2.5. Appui juridique

En matière fiscale

- assistance à l'élaboration des règlements fiscaux, en concertation avec les services
- vérification des mentions obligatoires sur l'avertissement extrait de rôle
- vérification dans le traitement des réclamations
- aide juridique dans les dossiers épineux soumis à l'Organe lors de recours en justice
- vérification des listes de non-valeur à présenter au Collège

En matière non fiscale

- assistance à l'élaboration des règlements, en concertation avec les services
- élaboration de synthèse d'extrait de règlement figurant au verso des factures
- appui de manière ponctuelle à la cellule Contentieux dans la constitution de dossiers problématiques

Missions diverses

- relais avec la cellule Contentieux pour améliorer les règlements au regard de la Jurisprudence
- rédaction de courriers juridiques
- élaboration de courriers types réclamations
- appui dans la rédaction de marchés de service juridique en collaboration avec le Contentieux et le Service juridique

3. Programmes de subsistance

Néant

4. Articles budgétaires 2013 attachés spécifiquement au service

Néant.

5. Rapport d'activités

Les chiffres portent exclusivement sur les recettes de la Ville de Namur pour l'exercice propre de 2013.

Nombre total de droits constatés

12.171 dont 95 rôles et 201 facturiers produits dans Onyx (journal auxiliaire des écritures comptables).

Nombre total de droits constatés par groupe économique

Prestations: 8.499
Transferts: 2.945
Dette: 727

Montant Total des recettes ordinaires constatées

154.434.495,61 €

Les recettes ordinaires constatées par groupe économique :

Prestations	5.881.218,02 €	3,81 %
Transferts	142.551.044,66 €	92,31 %
Dette	6.002.232,93 €	3,89 %

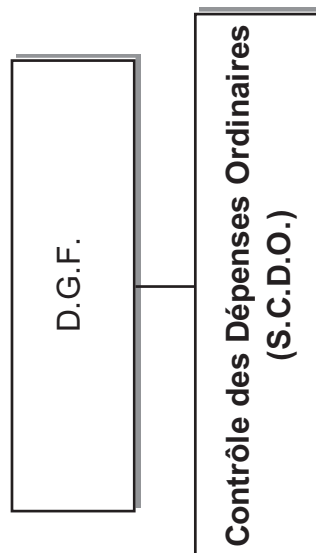
Les recettes ordinaires constatées par fonction :

009 00 Général	5.223.359,08 €	3,38 %
019 01 Dette générale	0,00 €	0,00 %
029 02 Fonds	36.407.288,61 €	23,5 7%
049 04 Impôts et redevances	89.055.428,06 €	57,67 %
059 05 Assurances	6.812,26	0,00 %
123 10-121 Administration générale	3.266.460,50 €	2,12 %
129 124 Patrimoine privé	1.037.865,71 €	0,67 %
139 13 Services généraux	745.338,81 €	0,48 %
149 14 Calamités	0,00 €	0,00 %
169 16 Aide aux pays en voie de développement	0,00 €	0,00 %
369 35-36 Pompiers	1.585.242,76 €	1,03 %
399 3 Justice - Police	0,00 €	0,00 %
499 4 Communication – Voirie – Cours d'eau	2.171.883,94 €	1,41 %
599 5 Commerce – Industrie	3.594.390,65 €	2,33 %
699 9 Agriculture	163405,90 €	0,11 %
729 70-72 Ens. Gard (721 – Ens prim (722)	2.439.741,42 €	1,58 %
739 73 Ens sec (731), Art (734) , tec (735)	377973,48 €	0,24 %
749 74 Enseignement supérieur	0,00 €	0,00 %
759 75 Enseignement pour handicapés	0,00 €	0,00 %

767 767 Bibliothèques publiques	274.038,03 €	0,18 %
789 76-77-78 Education popul. et arts	2.900.942,54 €	1,88 %
799 79 Cultes	0,00 €	0,00 %
839 82-83 Sécurité et assist. sociale	1.019.939,53 €	0,66 %
849 84 Aide sociale et familiale	1.084.900,26 €	0,70 %
872 870-872 Santé et hygiène	1514,72 €	0,00 %
874 873-874 Alimentation - eau	0,00 €	0,00 %
876 875-876 Désinfect. Nett. Immond.	80.410,41 €	0,05 %
877 877 Eaux usées	6.544,46 €	0,00 %
879 878-879 Cimetières – Protec. Environ.	345.992,39 €	0,22 %
939 9 Logement - Urbanisme	2.645.022,09 €	1,71 %

CONTROLE DES DEPENSES ORDINAIRES

(SCDO)



1. Composition du service

- 1 Chef de service (0,3 ETP) – également Chef de département
- 1 Chef de service adjoint (1 ETP)
- 3 agents administratifs – gestionnaires imputateurs (3 ETP)

2. Missions permanentes

Le service contrôle les dépenses ordinaires du budget de la Ville tout comme celles de la Zone de Police et procède aux opérations suivantes :

- l'engagement: sur décision du Collège, réserver tout ou partie d'un article budgétaire à une fin exclusive de toute autre destination (sur base de délibérations et bons de commande)
- l'imputation: vérifier les factures et les différents visas nécessaires et porter en comptabilité la somme réellement due suite à l'engagement préalable de la dépense
- l'ordonnancement: proposer au Collège de mettre en liquidation une somme due à une personne nommément désignée
- l'établissement des mandats de paiement : soit constituer le mandat de paiement (individuel ou collectif) à transmettre au Directeur financier avec les justificatifs en annexe sur base de l'ordonnancement. C'est une mesure d'exécution qui consiste à notifier (par le Collège) au Directeur financier l'ordre de payer. Les mandats font l'objet d'un visa préalable de contrôle de la part du Directeur financier et du Chef de service du SCDO
- contrôle et remise d'avis sur les délibérations proposées à l'ordre du jour du Collège en matière de dépenses ordinaires
- appui technique aux autres départements en matière de dépenses ordinaires

3. Programmes de subsistance

Néant.

4. Articles du budget 2013 attachés spécifiquement au service

Néant.

5. Rapport d'activités

Les chiffres portent exclusivement sur les dépenses Ville pour l'exercice propre de 2013

- nombre total d'engagements définitifs : 15.814
- dont par bons de commande : 4.314
- nombre total d'imputations : 16.450
- dont Fonctionnement : 10.835
- dont Transferts : 1.808
- dont Personnel : 3.091
- nombre de mandats de paiement : 1.200
- le montant total des dépenses ordinaires engagées : 157.967.034,82 €

Les dépenses ordinaires engagées par groupe économique

Libellé	Montant	%
Personnel	74.112.120,30 €	46,92 %
Fonctionnement	25.340.858,64 €	16,04%

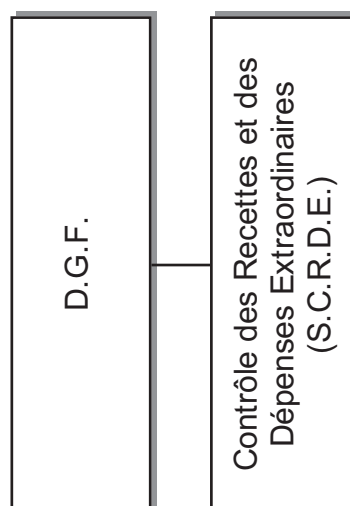
Libellé	Montant	%
Transfert	41.321.629,69 €	26,16 %
Dette	17.192.426,19 €	10,88 %

Les dépenses ordinaires engagées par fonction

Libellé	Montant	%
Dépenses générales	5.788.460,96 €	3,66%
Impôts et redevances	67.370,00 €	0,04%
Assurances	325.000,00 €	0,21 %
Administration générale	32.152.067,95 €	20,35%
Patrimoine privé	8.894.199,80 €	5,63%
Services généraux	11.100.958,94 €	7,03%
Pompiers	12.224.575,90 €	7,74%
Justice - Police	16.425.836,75 €	10,40%
Communications - Voirie - Cours d'eau	12.621.050,34 €	7,99%
Commerce - Industrie	2.356.361,17 €	1,49%
Agriculture	22.117,83 €	0,01%
Enseignement primaire	4.864.745,28 €	3,08%
Enseignement secondaire, artistique technique	694.142,72 €	0,44%
Bibliothèques publiques	1.018.150,04 €	0,64%
Education populaire et arts	13.465.659,92 €	8,52%
Cultes	1.456.406,64 €	0,92%
Sécurité et assistance sociale	18.551.208,04 €	11,74%
Aide sociale et familiale	3.034.302,04 €	1,92%
Santé et hygiène	60.653,83 €	0,04%
Désinfection - Nettoyage - Immondices	9.396.843,99 €	5,95%
Eaux usées	545.619,22 €	0,35%
Cimetières et protection de l'environnement	1.126.714,44 €	0,71%
Logement - Urbanisme	1.774.589,02 €	1,12%

CONTROLE DES
RECETTES ET DEPENSES
EXTRAORDINAIRES

(SCRDE)



1. Composition du service

- 1 Chef de service (0,2 ETP) – également Chef de département
- 2 agents administratifs (1,5 ETP)
- 2 gradués spécifiques (1,8 ETP)

2. Description du service

Le SCRDE contrôle les dépenses et les recettes extraordinaires du budget de la Ville, tout comme celles de Zone de Police. Le service tient également la comptabilité des recettes et dépenses de la Ville et de la Zone de Police.

2.1. Volet dépenses

- contrôle et remise d'avis sur les délibérations proposées à l'ordre du jour du Collège en matière de dépenses extraordinaires
- l'engagement : sur décision du Collège, réserver tout ou partie d'un article budgétaire à une fin exclusive de toute autre destination (sur base de délibérations)
- l'imputation : vérifier les factures et les différents visas nécessaires et porter en comptabilité la somme réellement due suite à l'engagement préalable de la dépense
- l'ordonnancement : proposer au Collège de mettre en liquidation une somme due à une personne nommément désignée
- l'établissement des mandats de paiement : soit constituer le mandat de paiement à transmettre au Directeur financier avec les justificatifs en annexe sur base de l'ordonnancement. C'est une mesure d'exécution qui consiste à notifier (par le Collège) au Directeur financier l'ordre de payer. Les mandats font l'objet d'un visa préalable de contrôle de la part du Directeur financier et du Chef de service du SCRDE
- paiement après diverses vérifications (contrôle entrepreneurs : enregistrement, dette sociale (ONSS), dette fiscale)

2.2. Volet recettes

Demandes des emprunts à la banque, constatation des droits relatifs aux emprunts, subsides, ventes de biens, etc.

2.3. Volet « comptabilité »

Comptabilisation des extraits de compte du compte courant extraordinaire + ouverture de crédit.

2.4. Volet « bilan et compte budgétaire »

- crédits reportés (dépenses) / recettes compensatoires
- opérations comptables de fin d'exercice (contrôle de la dette, amortissements, travaux en cours, déclassement véhicules, gestion du fonds de réserve, ...)
- gestion du patrimoine (transfert de biens entre le patrimoine de la Ville et celui de la régie et vice versa)
- établissement de la liste des adjudicataires en collaboration avec les différents départements / services concernés (annexe au compte).

3. Programmes de subsistance

Néant.

4. Articles du budget 2013 attachés spécifiquement au service

Néant.

5. Rapport d'activités

Les chiffres portent exclusivement sur les recettes et dépenses de la Ville de Namur pour l'exercice 2013 :

5.1. Service extraordinaire de l'exercice propre - Recettes

Les recettes (droits constatés) du service extraordinaire sont les suivantes :

Libellé	Montants
Dédommagements en capital	30.286,55 €
Emprunts à charge de la commune	184.891,89 €
Emprunts à charge de tiers (Régie foncière)	0,00 €
Participations en capital des entreprises et des ménages	0,00 €
Prélèvements sur le fonds de réserves extraordinaires	4.396.563,39 €
Remboursement de participations par les entreprises publiques	0,00 €
Subsides en capital de l'autorité supérieure	741.679,55 €
Ventes divers	49.190,00 €

5.2. Service extraordinaire de l'exercice propre – Dépenses

- nombre total d'engagements définitifs – exercices propre et antérieurs : 1.725
- nombre total d'imputations – exercice propre et antérieurs : 1.614
- nombre total de mandats de paiement – exercice propre et antérieurs : 723

5.2.1. Analyse fonctionnelle des dépenses engagées du service extraordinaire

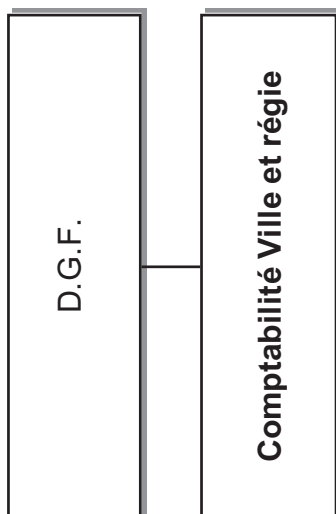
Libellé	Montants	%
Administration générale	1.601.488,08 €	9,90 %
Patrimoine privé	2.937.496,49 €	18,20 %
Services généraux	2.534.572,11 €	15,70 %
Pompiers	257.916,38 €	1,60 %
Communications - Voirie - Cours d'eau	3.462.725,23 €	21,50 %
Commerce - Industrie	65.000,00 €	0,40 %
Enseignement primaire	1.278.183,82 €	7,90 %
Enseignement secondaire, artistique et technique	34.013,28 €	0,20 %
Bibliothèques publiques	17.028,05 €	0,10 %
Education populaire et arts	1.604.417,45 €	10,000 %
Cultes	164.727,62 €	1,00 %
Sécurité et assistance sociale	17.309,05 €	0,10 %
Désinfection - Nettoyage - Immondices	81.878,04 €	0,50 %
Eaux usées	198.925,72 €	1,20 %
Cimetières et protection de l'environnement	245.000,00 €	1,50 %
Logement - Urbanisme	1.599.382,10 €	9,90 %

5.2.2. Analyse économique des dépenses engagées du service extraordinaire

Libellé	Montants	%
Transfert	1.838.014,25 €	11,42 %
Investissement	14.179.423,45 €	88,07 %
Dette	86.625,72 €	0,51 %
Sous/Total	16.100.063,42 €	
Prélèvements vers le fonds de réserve extraordinaire	543.468,03 €	
Total	16.643.531,45 €	

COMPTABILITE

VILLE & REGIE



1. Composition du service

- 6 agents dont le Chef de bureau et le responsable de cellule (4,6 ETP)

2. Missions permanentes

Le service comptabilité traite à la fois des matières relatives à la Ville et à la Régie. Les missions du service sont différentes selon qu'elles concernent la Ville ou la Régie.

2.1. Ville

- tenue de la comptabilité générale hors investissements
- dépouillement des extraits de comptes et affectation comptable des mouvements financiers
- comptabilité des traitements : répartition par article budgétaire et imputation
- traitement des dossiers de saisies sur salaires
- traitement comptable trimestriel de la dette
- contrôle mensuel de concordance entre les données encodées dans Onyx et Phenix
- suivi et comptabilisation des mouvements Mister Cash – Proton
- vérification et affectation comptable des opérations effectuées à la caisse
- vérification et paiement des mandats ordinaires
- vérification des justificatifs de subsides destinés aux organes subsidiaires
- établissement des comptes annuels et production des analyses
- développement de procédures et d'outils informatiques pour le traitement des recettes des horodateurs et des parkings, gérées par le S.E.U.

2.2. Régie

Elaboration des états de recettes et de dépenses de la Régie Urbaine de l'Équipement en liquidation et présentation des comptes annuels.

3. Programmes de subsistance

Néant.

4. Articles du budget 2013 attachés spécifiquement au service

Néant.

5. Rapport d'activités

5.1. Ville

En 2013, le service clôture le compte 2012 et effectue les opérations nécessaires à la préparation du compte 2013 qui sera arrêté l'année suivante.

Le compte communal 2012 a été arrêté par le Conseil communal le 27 juin 2013 et approuvé par le Collège provincial le 24 septembre 2013.

Conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'avis informant la population que les comptes de l'exercice 2013 pouvaient être consultés à l'Hôtel de Ville a bien été publié.

Le dépouillement des extraits de compte et l'affectation comptable des mouvements financiers constituent une part importante du travail du service. Les tableaux ci-dessous présentent le volume des opérations traitées, la ventilation des affectations mensuelles et leur répartition.

Opérations traitées dans Phénix (logiciel de comptabilité)

Description	Nombre	Montant	Remarque
Affectation des extraits de compte	40.323	1.236.460.168,75 €	en valeur absolue
Opérations mandatées en classe 4	2.699	3.052.294,80 €	

Opérations traitées dans Onyx (logiciel de gestion des taxes et redevances)

Description	Nombre	Montant	Remarque
Affectation des extraits de compte	113.575	11.831.644,38 €	

Opérations traitées dans SPPABEL (logiciel de gestion des horodateurs)

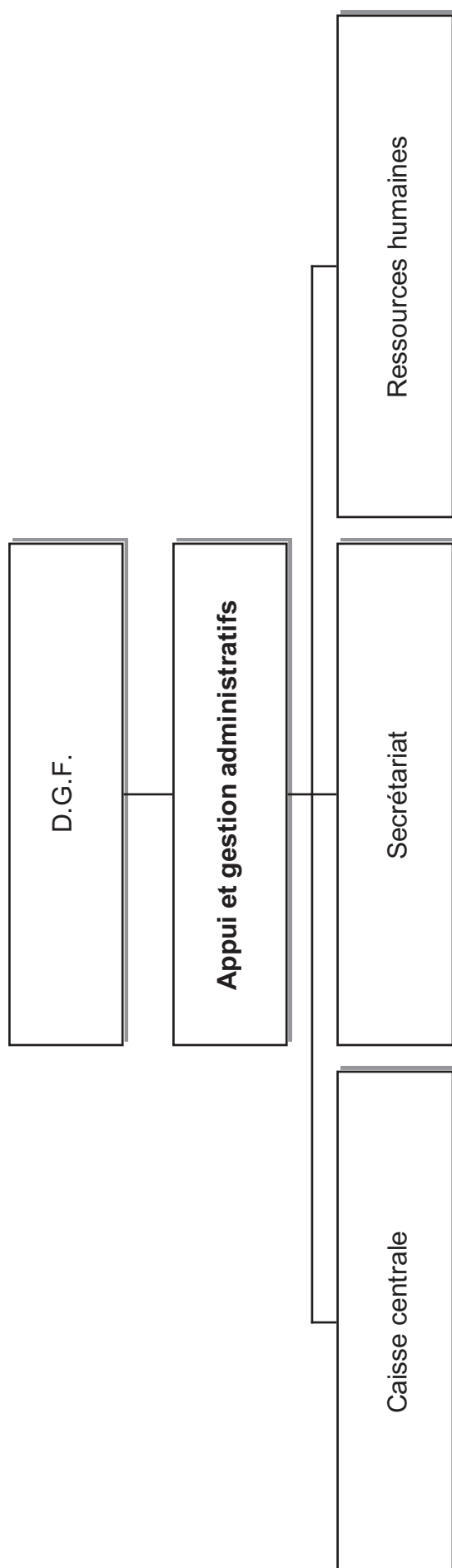
Description	Nombre	Montant	Remarque
Affectation des extraits de compte	55.882	848.040,02 €	

5.2. Régies

Finalisation des dossiers de liquidation de 2 régies (Citadelle – Loisirs, Jeunesse et Sports) – préparation et présentation des comptes annuels et des états des recettes et des dépenses 2009 et 2010.

APPUI
&
GESTION

ADMINISTRATIFS



1. **Composition du service**

- 1 Chef de service (Chef de bureau administratif A2) supervise deux cellules :

Caisse centrale

- 2 agents administratifs (1 ETP).

Les 2 agents de cette cellule partagent leur temps de travail avec les cellules taxes, contentieux et secrétariat

Secrétariat

- 4 agents administratifs – 2 ETP

Un travailleur temps plein, le travailleur à mi-temps retraité le 1^{er} juin 2013 a été remplacé, un agent partage son temps de travail 4/5^{ème} avec la cellule tutelle et le 4^{ème} agent, affecté principalement à la cellule caisse centrale, participe à la gestion du courrier entrant.

2. **Missions permanentes**

2.1. Caisse centrale

- centralisation des recettes de perception au comptant
- reprise et comptage des recettes perçues au comptant par les services population, état civil, bibliothèques, musées, piscines, PARF, CNS, affaires économiques, jeunesse et sports, fêtes de Wallonie, ...
- rédaction de la quittance à destination du déposant et du service comptabilité
- transmission de l'avis de recette au SCRO
- vérification journalière de la caisse avec transcription dans le journal de caisse transmis au service comptabilité
- préparation des transferts de fonds bimensuels
- mise à disposition du matériel indispensables aux services communaux de 1^{ère} ligne (carnet de quittance, caisse, détecteurs de faux billets)
- formation des agents percepteurs à l'utilisation des outils de paiement électronique et de gestion de caisse
- octroi d'avances justifiées aux agents et mandataires pour faire face à certaines dépenses payables en espèces lors d'activités autorisées. Contrôle des justificatifs en retour et reprise du solde éventuel. Transmission des pièces au SCDO pour établissement du mandat
- constitution de dossiers Collège et Conseil lors de l'octroi de fonds de caisse pour menues dépenses aux agents devant faire face à certaines dépenses payables en espèces et qui seront mandatées ultérieurement, suivi et contrôle en collaboration avec le SCDO
- octroi d'avance de trésorerie aux agents percepteurs pour constitution d'un fonds de caisse
- mise à disposition d'un guichet ouvert chaque matinée aux redevables et aux contribuables
- gestion et suivi des octrois de facilités de paiement aux redevables et contribuables

2.2. Secrétariat

- centralisation des dossiers présentés au Collège et au Conseil, établissement de l'ordre du jour et gestion du suivi après décision
- expédition, réception, encodage, tri et distribution du courrier
- secrétariat de direction

3. Programmes de subsistance

Néant.

4. Articles du budget 2013 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
104/123PR-02	Fonctionnement Proton/Mister Cash	30

5. Rapport d'activités

5.1. Cellule caisse centrale

- 2.591 quittances délivrées pour la réception de paiements divers
- 2.011.500,01 € de fonds perçus transférés vers la banque
- 1.253.601,35 € : vérification des recettes gérées par le logiciel de gestion de caisse utilisé au sein de la Maison des Citoyens
- rédaction des délibérations et présentation de 2 dossiers au Collège et 2 au Conseil
- 4.826 courriers encodés
- 647 courriers de notification adressés aux notaires

5.2. Cellule secrétariat

- 203 délibérations Collège et 9 extraits certifiés conformes
- 67 délibérations Conseil et 28 extraits certifiés conformes
- 5.777 courriers encodés